



LES « BRÈVES » N°2 DU CE ÉPIC SNCF

Sommaire : CE EPIC SNCF du 19 mai :

- Information sur le document de Référence Sûreté
- Information sur le budget effectif
- Consultation sur le bilan 2015 des Travailleurs Handicapés
- Consultation sur le projet du tri courrier
- Vote du budget Activités Sociales et Culturelles (ASC) et Activités Economiques professionnelles (AEP)
- Extrait de la déclaration liminaire

Document de Référence Sûreté

Ce document sera publié au plus tard le 1^{er} septembre 2016 (référentiel d'appui 0037).

Les missions représentent 90% des préventions et actions, avis soumis à l'ARAFER + 10% restants sont des prestations d'expertise. Certaines missions sont exclues : enquête de PJ, maintien de l'ordre, intervention dans les conflits sociaux.

La conduite du changement est importante. Elle est lancée au sein des directions zonales sûreté avec rencontre des agents et chaque OS des DZS.

Un code de déontologie commun à la RATP et à la SNCF devra faire l'objet d'un décret qui est en attente de validation par le Conseil d'Etat. Il en va de la spécificité de nos services et de la confidentialité. Une publication à la fin de l'été est envisagée.

Information sur le budget effectif

Une évolution est à noter au sein de l'immobilier, de la Direction Sécurité, de la Sûreté, du digital en augmentation du fait des enjeux et ambition de SNCF. Les élus s'interrogent fortement sur les ambitions d'Optim'Services qui résonnent en globalité. Pour exemple : la Direction et autres CSP Transverses qui regroupent 1900 agents (les 82 agents du centre de tri sont décomptés). La visibilité sur le non développé et le non développé est un choix politique de M. ROCHE. Ne pas avoir les détails ne permet pas d'avoir les orientations.

Quant à l'effectif total, où en sommes-nous ? 12000, 9000 agents ? Où sont passés nos médecins, et alternants, on parle d'effectif disponible, d'effectif

global, d'effectif réel, les chiffres sont toujours différents et au final le compte n'y est toujours pas.

Consultation sur le bilan 2015 des TH

Les élus ont voté à l'unanimité (12 voix) pour ce bilan du plan d'action 2015 en faveur de l'emploi des Travailleurs Handicapés, se félicitent du travail réalisé par la mission handicapée. Le taux d'emploi EPIC SNCF est de 6,83% (pour rappel, la loi oblige un taux d'emploi à un minimum de 6% pour les entreprises de plus de 20 salariés). Pour info, celui du GPF est à 4,51%.

Ce bilan 2015 représente un total de 621 agents ayant une RQTH (ou équivalence) dont 7 recrutements (2 CP+CDI), 7 alternants, 3 stagiaires.

Les élus souhaitent qu'un effort particulier soit réalisé en recrutement pour les stagiaires.

15 établissements font appel au secteur protégé/adapté (plateau repas, blanchisserie, espace verts, reprographie etc.). L'objectif est d'inciter à passer 1 contrat par an et par direction.

Centres de tri courrier

L'externalisation des centres de tri courrier à GEOPARTS a été rejetée à l'unanimité par les représentants du personnel. Une expertise a même été demandée par un manque de fiabilité d'éléments fournis en plénière. Ce n'est pas notre cœur de métier nous dit la Direction qui continue d'avancer au pas de charge. Ce sont 82 collègues mis sur la « touche ». D'un point de vue humain, social et économique les élus remettent en cause la validité de ce dossier. Mais le Chef : M. ROCHE considère que ce

dossier est économiquement rentable.
Qui seront les prochains ?

Vote du Budget 2016 des ASC et AEP

Le budget de la restauration hors taxe est de 1 998 336€.

Subventions	AEP (ttc)	ASC (ttc)
Hors cprp sncf	63908€	1718344€
Agts statuts cprp	56000€	348460€
Agts hors ce transverses		1130971€
Investissements		5000€
Cafeteria (subv.except)		9500€
Participation agents		969021€
Autres produits antérieurs	730€	50837€
Total	695811€	4232133€

Le budget a été voté à l'unanimité (10 sur 10 votants)

AEP : activités économiques professionnelles

ASC : activités sociales et culturelles

Point d'actualité :

- Une réunion s'est tenue pour une analyse des moyens des CHSCT : arrêter le nombre des membres, la disposition sur les heures, et la désignation des membres avec le calendrier associé. L'objectif fixé au 10 juin. L'UNSA espère que les délais sont respectés, l'obtention d'un report n'est pas exclue du fait des mouvements sociaux.

- La sécurisation du site à l'approche de l'Euro 2016 va être renforcée et des mesures RH vont être prises pour les salariés les jours de match (télétravail...).

- La demande des élus d'un calendrier social avec la SNCF pour plus de visibilité sur les projets en cours ou à venir.

Extrait de la déclaration :

Climat social. La coupe est pleine !

Les mois et les semaines se suivent et ne se ressemblent pas. L'actualité sociale est mouvante et évolutive. Les différents partenaires sociaux et institutionnels jouent leur propre partition, négligeant trop souvent l'intérêt collectif pour des intérêts politiques, individuels et d'appareils. En effet, les négociations se poursuivent dès aujourd'hui, le 19 mai à l'UTP, le 25 mai à la SNCF, Pt le 1er et 2 juin à l'UTP et le 7 juin à la SNCF.

Le degré d'exigence de l'UNSA-Ferroviaire, via ses négociateurs, a certes amélioré le niveau des différents seuils sociaux au gré des multiples rencontres, mais des marges de progression sont à franchir afin d'atteindre le seuil d'acceptabilité. Ces échéances sont cruciales pour la suite.

Tous les acteurs de ces négociations, gouvernement compris, devront prendre leurs responsabilités.

À ce stade, les nouvelles contraintes infligées aux salariés SNCF impactent fortement leur équilibre vie professionnelle et vie familiale. Malgré ces contraintes fortes, l'UNSA-Ferroviaire reste sur ses fondamentaux : la défense de tous les salariés de la Branche Ferroviaire, qu'ils soient cheminots à statut ou salariés de droit privé. Pour l'UNSA-Ferroviaire, nous allons plus loin qu'une simple action revendicative. Sans relâche, nous défendons notre entreprise publique pour qu'elle reste au service de notre pays et de ses concitoyens. Depuis des années, concernant l'emploi, de nombreux métiers liés à la sécurité et à la sûreté, aux médicaux et aux sociaux, à l'informatique et aux métiers des fonctions supports sont en contrainte forte en termes d'effectifs. Cette situation met en péril ce qui fait aujourd'hui notre cœur de métier. Et pour exemple, les visites de médecine du travail non réalisées dans les délais prévus font l'objet de droits d'alertes dans nos CHSCT.

Les débats et les négociations actuels sur la réglementation du travail (Décret socle, Convention Collective Nationale, Accords d'entreprise) entrent complètement dans ce champ de défense des salariés et d'une entreprise publique dans un monde concurrentiel.

Aujourd'hui, la coupe est pleine. Tous les ingrédients sont réunis pour qu'une action longue et dure s'engage. En conclusion, soit nous arrivons à une issue favorable, c'est-à-dire une réglementation du travail de haut niveau, soit nous aboutissons à un constat d'échec... Un seul mot d'ordre : pas de moins-disant social.

Des échéances sont à l'horizon des mois de mai et juin. Que chacun en prenne conscience et adopte la bonne attitude.

Début de séance à 9h00, fin à 17h00.

